

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Novembre 2017  
Commune de  
PAULHAN N° 2017/11/06

Date de la convocation	06 / 11 / 2017
	<b><u>Votes : 24</u></b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le seize novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr ARNAUD Raymond  
- Mr ENGELVIN Gérard à Mme ARNAUD Pierrette  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra  
- Mr JAM Thierry à Mr VALERO Claude

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental – Contrat de pays  
Mise en valeur Notre Dame des Vertus

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-06-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des vertus.

Il indique que le coût des travaux est estimé à 93 810.00 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières. Ces travaux concernent l'aménagement des abords de Notre Dame des Vertus classée monument historique depuis 1987.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux d'aménagement paysagers autour de la chapelle Notre Dame des Vertus et son plan de financement pour un coût hors taxes de 93 810.00€,
- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-06-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017